

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 4 juillet 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2016-07-138 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée

2016-07-139 Adoption de l'ordre du jour du 4 juillet 2016

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 4 juillet 2016
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 6 juin 2016
Résolution: Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES
Dépôt des états financiers au 30 juin 2016
Informations : Code d'éthique des élus et des employés municipaux
Opinion légale – Immeuble situé sur une partie du lot 16B, du Rang 2, Canton de Price
Résolution : Demande de subvention PIC150 – Terrain de tennis
Résolution : Garage municipal. Soumissions par invitation
Dépôt lettre SNC – Entretien du cours d'eau Ferme Rémavie
Réception d'une demande de Ferme Rémavie
Autorisation à fournir au Min. de l'Environnement : travaux cours d'eau
Coûts reliés aux travaux des cours d'eau : Règlement #163
Offre TORA – Conteneur feuilles, branches, herbe
Suivi Fête des Voisins
Remboursement : Laisser-passer annuel du Parc National de Frontenac
Réparation du lavabo de la salle de toilette extérieure
Rapport : Émission des permis en urbanisme
Résolution : Paiement des comptes du 7 juin au 4 juillet 2016
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2016-07-140 Dispense de lecture du procès-verbal du 6 juin 2016

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée

2016-07-141 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance 6 juin 2016.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposé au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-07-142 Dépôt des états financiers au 30 juin 2016

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 30 juin 2016, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2016-07-143 Informations : Codes d'éthique des élus et des employés municipaux

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement que les élus sont informés des modifications législatives concernant les règlements relatifs aux codes d'éthique des élus et employés municipaux, et en ce sens, lesdits règlements seront amendés d'ici le 30 septembre prochain.

Adoptée.

2016-07-144 Opinion légale – Bâtiment (garage) situé sur une partie du lot 16B, Rang 2, Canton de Price

Attendu le statut particulier du bâtiment (garage) érigé en 2007 sur une partie du lot 16 B, du Rang 2, Canton de Price, situé sur la Route 263;

Attendu qu'à cette époque, ce bâtiment (garage) a été construit sur le terrain propriété de Mme Yvette Charrier;

Attendu que ce bâtiment est devenu dérogatoire suite aux morcellements de cette partie de lot;

Attendu que ce garage ne peut donc pas être transformé et que la partie de lot sur lequel il a été construit ne donne pas le droit à aucun usage résidentiel, que ce soit pour un bâtiment et/ou une roulotte;

Attendu que les élus municipaux ont demandé aux différents inspecteurs en bâtiment en service à la municipalité au fil des ans, de faire rapport de leurs

prétentions quant au statut de ce bâtiment et que ceux-ci ont déposé leurs avis écrits au dossier;

Attendu que ce bâtiment est actuellement à vendre;

Attendu que la municipalité devra divulguer cette information à tout éventuel acquéreur qui lui en ferait la demande sous peine d'engager sa responsabilité;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de requérir et de consigner au dossier l'opinion légale écrite de Me Odette Gagné relativement au bâtiment (garage) situé sur une partie du lot 16 B, du Rang 2, Canton de Price, par laquelle elle confirme les prétentions des inspecteurs à l'effet que ce garage était légal tant qu'il était rattaché à son lot originaire (ancienne propriété de Mme Yvette Charrier), mais que le morcellement d'une partie de terrain a rendu ce bâtiment dérogatoire et qu'aucun usage résidentiel, que ce soit pour un bâtiment et/ou une roulotte ne pourra être toléré suivant les dispositions règlementaires en vigueur.

Au surplus, aucune finition et/ou transformation intérieure ne sera permise sur ce bâtiment (garage) Ce bâtiment n'étant pas protégé par droits acquis, il ne pourra pas être reconstruit advenant une démolition ou un sinistre. Le terrain ayant été morcelé sans respecter les règles de lotissement, ne pourra pas devenir l'assiette d'une construction.

Adoptée.

2016-07-145 Résolution : Demande de subvention PIC150 – Terrain de tennis

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de présenter une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 (PIC150).

Le projet soumis consiste à paver le terrain de tennis. Ce projet de l'ordre de 20 000,00 \$ pourrait être subventionné à 50%.

La directrice générale, Josée Vachon, est mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande.

Adoptée

2016-07-146 Résolution : Garage municipal – Soumissions par invitation

Attendu le projet de construction d'un garage municipal de 30' x 40' ;

Attendu que le plan soumis respecte les demandes des élus pour la construction de ce bâtiment;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation ;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à procéder à l'élaboration d'un devis pour la construction de ce garage, lequel devra être approuvé par les élus au prochain conseil.

Cet appel d'offre par invitation, sera transmis à quatre soumissionnaires préalablement déterminés par les élus municipaux.

Adoptée.

Dossier Ferme Rémavie

A 19 h 40, la conseillère Mme Manon Roy se retire de la table des élus afin de ne pas participer aux délibérations, ni voter, pour les prochaines résolutions et/ou informations relatives au dossier de Ferme Rémavie.

2016-07-147 Dépôt lettre SNC-Lavalin – Entretien du cours d'eau Ferme Rémavie

Attendu la demande adressée en 2014 à la municipalité, par Ferme Rémavie requérant l'accord de la municipalité pour creuser le cours d'eau situé sur le terrain municipal, sur une longueur de 90 pieds;

Attendu, que par sa résolution portant le numéro 2014-06-154, le conseil n'entendait pas donner suite à cette demande à ce moment;

Attendu que les élus souhaitaient être informés de la pertinence de procéder à de tels travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une lettre adressée à la MRC des Appalaches par SNC Lavalin, dans laquelle il est mentionné que les drains situés le long du cours d'eau étant obstrués, il y aura lieu de procéder aux travaux de nettoyage de fossé suggérés dans la demande de certificat d'autorisation qui sera déposée au Ministère de L'Environnement, par Ferme Rémavie.

Adoptée.

2016-07-148 Réception d'une demande de Ferme Rémavie

Attendu la demande de certificat d'autorisation présentée par Ferme Rémavie au Ministère de l'Environnement;

Attendu que le but de cette demande est de pouvoir procéder à l'entretien du cours d'eau situé sur une partie du lot 36 et une partie du lot 37, Rang Un, Canton de Price, dont une section (partie lot 36) est localisé sur le terrain de la municipalité, derrière le bureau municipal;

Attendu que Ferme Rémavie, représentée par M. Vital Grimard, adresse une demande au conseil par laquelle elle propose que la municipalité lui cède la portion du terrain lui appartenant en échange de l'assumption des frais des travaux d'entretien présents et futurs du cours d'eau à la hauteur de la propriété municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu (la conseillère Mme Manon Roy n'ayant pas voté ni participé aux délibérations) que le conseil municipal refuse de donner suite à la demande de Ferme Rémavie et, en ce sens, n'entend pas céder la propriété de cette partie de terrain.

Adoptée.

2016-07-149 Autorisation à fournir au Ministère de l'Environnement : Travaux cours d'eau

Attendu la demande de certificat d'autorisation adressée par Ferme Rénavie auprès du Ministère de l'Environnement, pour effectuer des travaux dans le cours d'eau situé derrière du bureau municipal;

Attendu que puisque la Municipalité est propriétaire d'une section de ce cours d'eau, elle doit fournir son accord écrit, au Ministère de l'Environnement, pour la réalisation des activités projetées;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu (la conseillère Manon Roy n'ayant pas voté ni participé aux délibérations) de reporter la décision sur cette question au mois prochain puisque les élus ne se prononceront sur cette demande qu'une fois que le plan identifiant la longueur du cours d'eau située sur la propriété municipale sera disponible.

La décision pour donner l'accord requis, est donc reportée au mois prochain.

Adoptée.

Informations : Coûts reliés aux travaux des cours d'eau

La directrice générale fait part aux élus des informations obtenues quant à la possibilité qu'un règlement de taxation permette aux exploitants agricoles enregistrés d'obtenir un remboursement par le MAPAQ.

Des recherches ont été effectuées pour savoir si un règlement concernant la facturation pour les travaux dans les cours d'eau était en vigueur dans la municipalité (facturation effectuée de façon à ce que l' E.A.E. puisse obtenir le remboursement du MAPAQ)

Le règlement #163 adopté par le conseil en décembre 2003 traite des cours d'eau. Une copie a été remise à l'avocate afin de valider si le tout est conforme, lors d'une rencontre tenue le 29 juin dernier. Considérant que l'article 801 du Code municipal a été abrogé depuis, elle doit nous faire part de son opinion quant à la validité et la portée actuelle de ce règlement.

Dans l'éventualité où le règlement #163 ne couvre pas la possibilité pour une exploitation agricole d'obtenir une facturation admissible à un remboursement du MAPAQ, le conseil pourrait choisir d'adopter un règlement.

Lors d'une conversation téléphonique au MAPAQ- bureau de Québec, le 4 juillet 2016, la directrice générale a obtenu certaines informations à l'effet que la municipalité doit avoir un règlement de taxation dans lequel il est spécifié que les frais relatifs à des travaux dans des cours d'eau sont assimilables à une taxe foncière. Selon le MAPAQ, il y aurait lieu, si le conseil est d'accord, d'adopter un règlement par cours d'eau, dans lequel le mode de facturation sera précisé (ex : au mètre linéaire, au % etc.).

Le conseil est informé que Me Odette Gagné, avocate, doit faire les vérifications et nous soumettre son opinion.

Les élus souhaitent attendre l'avis de l'avocate avant de prendre une décision quant à l'adoption d'un tel règlement.

A 20h30, la conseillère Mme Manon Roy, reprend son siège.

2016-07-150 Offre TORA – Conteneur pour débris végétaux

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de l'entreprise TORA, afin d'installer un conteneur dans la cour de l'édifice municipal, pour permettre aux contribuables de pouvoir disposer de leur branches, pelouse ou débris végétaux.

L'entreprise TORA offre au conseil d'installer un conteneur gratuitement pour un essai.

Adoptée.

Suivi Fête des Voisins

La directrice générale informe les gens présents que plus de 100 personnes se sont présentés à la Fête des Voisins qui a eu lieu le 11 juin dernier, au Parc National de Frontenac. A ce jour, 42 cartes de laisser passer annuel ont été vendus. La directeur du Parc a indiqué à la municipalité qu'il est très heureux des résultats et qu'il s'engage à investir les sommes des ventes de laisser passer annuel, au secteur de Ste-Praxède, dès cette année.

2016-07-151 Remboursement : Laisser-passer annuel du Parc national de Frontenac

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à procéder aux remboursements prévus pour les participants à la Fête des Voisins et aux contribuables pouvant prouver l'achat de leur laisser passer annuel. Afin de bénéficier de cet avantage, les contribuables devaient se procurer leur laisser-passer annuel au plus tard le 1^e juillet 2016.

Adoptée.

2016-07-152 Réparation du lavabo de la salle de toilette extérieure

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à accepter l'offre de Plomberie Jeancar pour la réparation du lavabo de la toilette extérieure.

Le plombier est venu sur place pour procéder à la réparation mais il appert qu'il faut acheter la valve solénoïde et la boîte à batteries au coût de 165,00 \$. Des frais d'installation devront être ajoutés.

Adoptée.

Rapport : Émission des permis en urbanisme

Les élus sont informés qu'en date de ce jour, 56 permis ont été émis depuis le 1^{er} janvier 2016.

2016-07-153 Paiement des comptes du 7 juin au 4 juillet 2016

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 7 juin et le 4 juillet 2016, laquelle s'élève à 53 449,82 \$.

Adoptée

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Les gens présents sont informés que le bureau municipal sera fermé, pour les vacances estivales, à compter du 25 juillet jusqu'au 8 août 2016.

Questions des personnes présentes

2016-07-154 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h 10.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière